



Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Bonne fin d'année !

Toutes les infos sur :

<http://08.snuipp.fr/>
et www.snuipp.fr

LA LIBERTÉ ET LA SÉCURITÉ PAR LA DÉMOCRATIE ET LA JUSTICE SOCIALE !

Les ignobles attentats, perpétrés sur des lieux de vie, de culture, ont frappé et concerné toutes les populations quelles que soient leurs origines, nationalités ou religions. La jeunesse a été particulièrement touchée par cette barbarie.

Au-delà de la France, de sa politique étrangère ou de ceux qui la gouvernent, la cible des terroristes était cet idéal démocratique d'une société de liberté même avec ses fortes «imperfections». Une société basée sur la reconnaissance de libertés individuelles et de droits collectifs.

La population de notre pays a le droit à la sécurité. Mais les réponses à ces horribles attentats ne sauraient se réduire à cela. Pourtant, la réponse de François Hollande et du gouvernement se situe uniquement sur le terrain sécuritaire : état d'urgence prolongé pour trois mois au moins, port d'arme permanent pour les policiers, déchéance de la nationalité pour les binationaux, assignation à résidence administrative, demande de modification de la Constitution... Elle s'accompagne d'une rhétorique martiale et guerrière avec un accroissement de l'intervention militaire en Syrie et en Irak.

L'état d'urgence est, par définition, une entorse faite à l'Etat de droit. Si l'on peut entendre la nécessité d'accélérer les procédures d'investigation dans les jours qui suivent l'attentat, une prolongation de l'état d'urgence revient à entériner les mesures d'exception comme des «mesures normales», car qui peut croire que dans trois mois, le danger terroriste sera passé ? A quel moment jugera-t-on que la situation permet un retour à l'Etat de droit ? Pourquoi prolonger l'état d'urgence de trois mois, pourquoi interdire des manifestations «jusqu'à nouvel ordre» (alors que ce n'est pas le cas pour des rassemblements «commerciaux» ou sportifs...) ?

Sacrifier une part de liberté serait de fait une victoire pour les terroristes de Daech. En effet, les actions terroristes sur notre territoire visent à mettre la société française en contradiction avec ses valeurs démocratiques et à créer au sein de celle-ci une situation d'affrontements permanents, pour affaiblir un «ennemi» mais surtout espérer de nouveaux recrutements de jeunes prêts à combattre en Syrie.

Manuel Valls parle d'«apartheid social» mais il acte l'abandon de couches entières de la population auxquelles il n'offre d'autres solutions que ses politiques anti sociales. Nous sommes au contraire partisans de plus de République sociale, de plus de services publics, de politiques culturelle, éducative, sportive ambitieuses.

La société française a besoin de rompre avec les logiques de stigmatisation et de discrimination de pans entiers de la population, pour que chacun-e, et en premier lieu les jeunes, y trouvent leur place. Elle doit pouvoir se construire autour d'une espérance collective libératrice et de combats émancipateurs.

François Hollande annonce dans son discours ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. Enfin, une bonne nouvelle, pourrait-on dire... Elle n'arrive toutefois qu'après ces événements tragiques et cette remise en cause resterait limitée au financement d'un «pacte de sécurité». Nous devons exiger un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes les populations de notre pays.

Nous n'acceptons pas que l'on fasse des réfugiés en France et en Europe, les boucs émissaires du terrorisme alors qu'ils sont les premières victimes de Daech, du régime syrien et de la guerre en général. Cet amalgame odieux, porté par la droite et l'extrême droite, est non seulement faux, mais dangereux. Le droit d'asile doit être pleinement respecté en France et en Europe.

Le syndicalisme a des responsabilités particulières dans la période. Même dans un contexte difficile où les attentes des citoyen-es en matière de sécurité sont légitimes, il ne doit pas céder à la logique de terreur et de remise en cause des libertés publiques. Le SNUipp et la FSU promouvront l'intérêt collectif comme réponse au repli individuel, faire vivre les questions sociales reléguées au second plan, porter un projet de société juste, démocratique et solidaire, et, pour cela, continuer à organiser les résistances collectives et les luttes pour construire l'avenir et la paix. Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il ne doit pas y avoir de trêve dans leur action syndicale pour le progrès social.

Le bureau du SNUipp-FSU 08

N° 195 Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel :
octobre-novembre-
décembre 2015
0,50 €

p. 1 : Editorial

pp. 2-7 : Le travail
enseignant

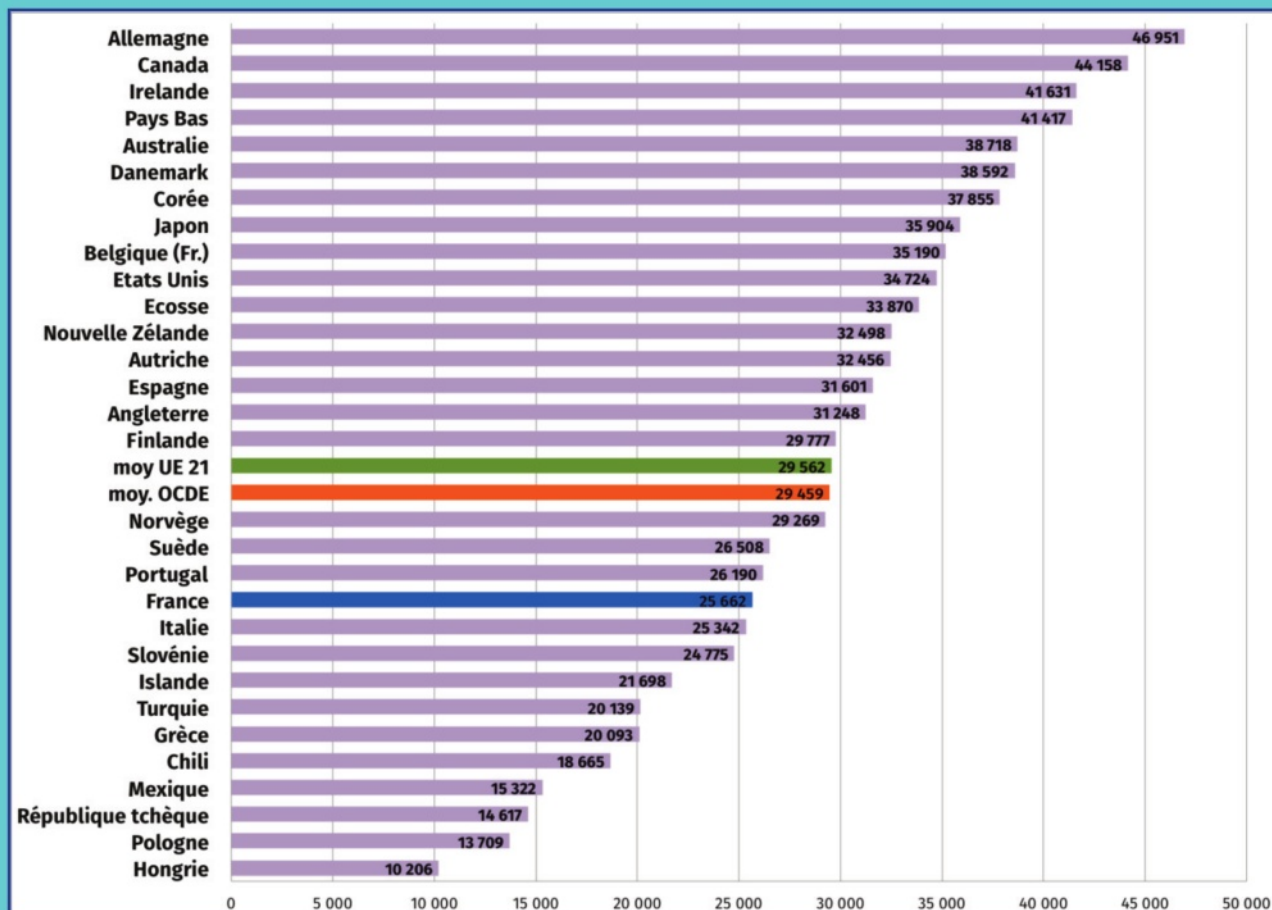
pp. 8-9 : CAPD
Avancement

p. 10 : Bulletin
d'adhésion





LES PROFS EN FRANCE LARGEMENT SOUS-PAYÉS



Source : OCDE 2014

Après 15 ans d'exercice, les enseignants du primaire français sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

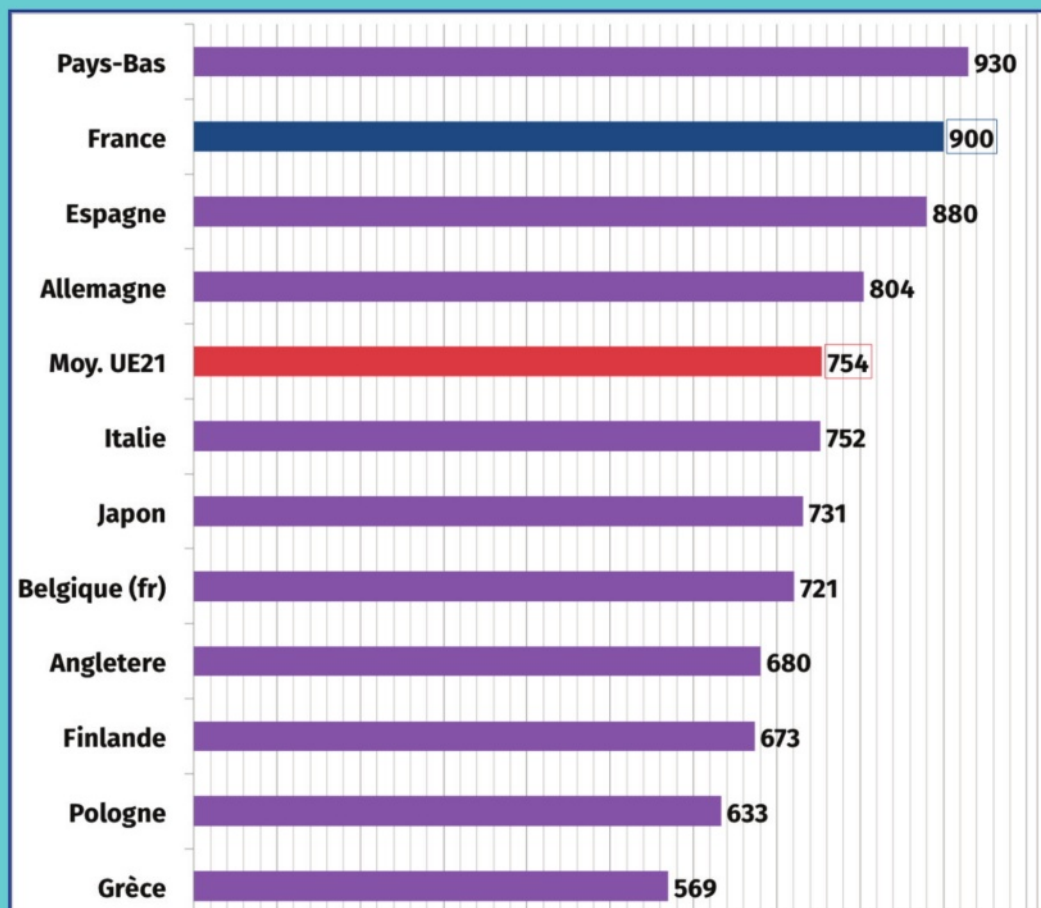
**4 032€ MENSUELS EN ALLEMAGNE, 2 557€ EN FINLANDE
ET SEULEMENT 2 204€ EN FRANCE !**

**326€ POUR ATTEINDRE
LA MOYENNE DE L'OCDE !**





OBLIGATIONS DE SERVICE LA FRANCE EN TÊTE



Source : OCDE 2014

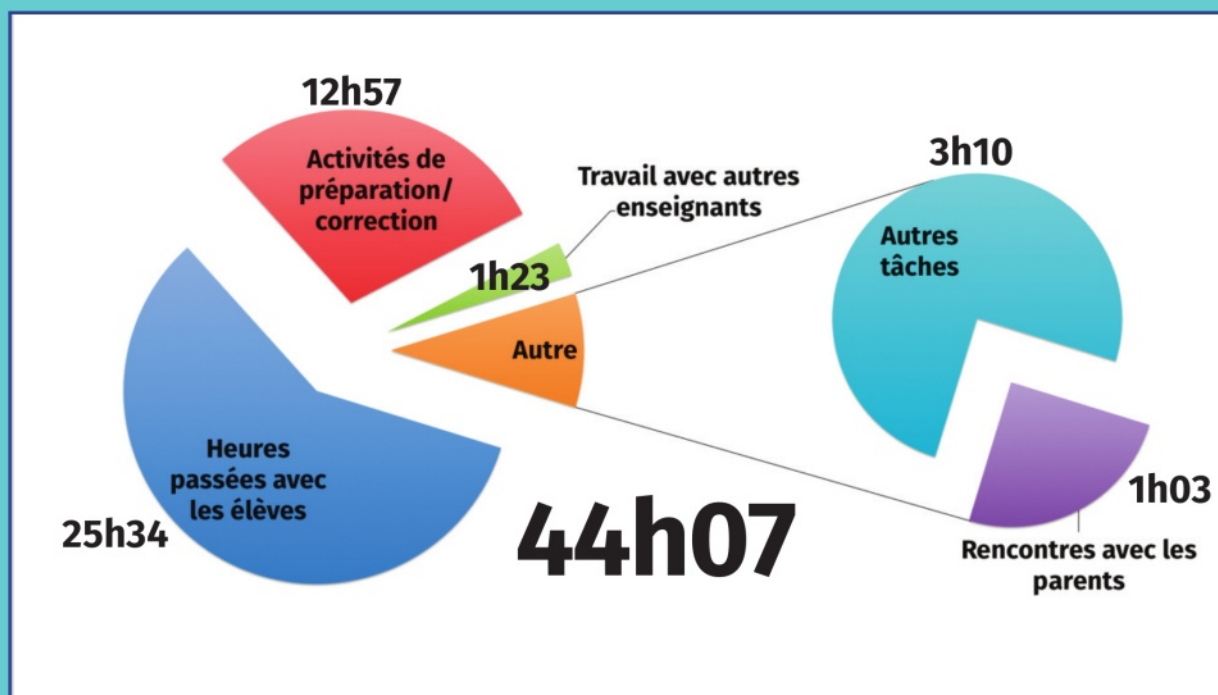
En Europe, les obligations de service des enseignants des écoles français sont parmi les plus importantes avec 864 heures de classe à assurer auxquelles s'ajoutent 36h d'APC

**24H HEBDO ET 36H D'APC
C'EST BEAUCOUP TROP !**





TEMPS DE TRAVAIL UNE SEMAINE À RALLONGE



Source : DEPP 2013

L'étude du ministère de 2013 (basée sur la réalité de 2010) montre que le temps moyen consacré au travail en équipe et aux relations avec les parents atteint 2h30 par semaine, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures.

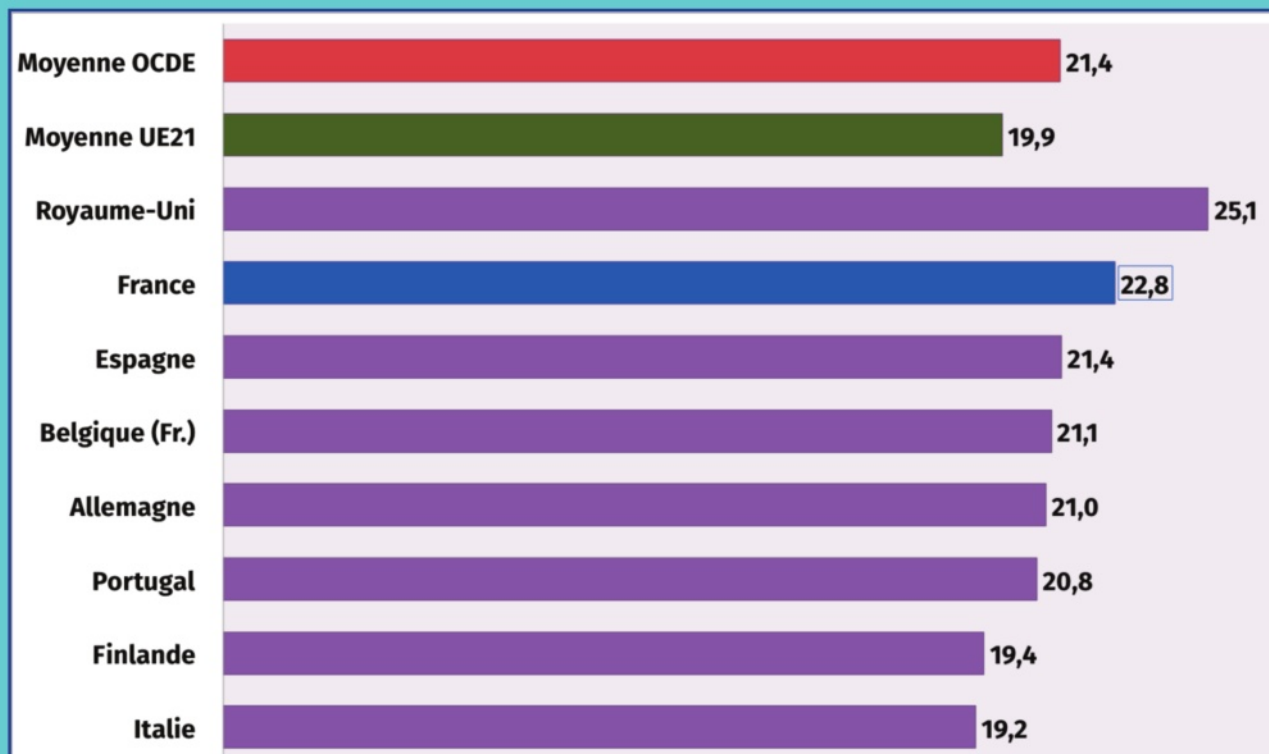
Elle met également en lumière une moyenne de 3 heures consacrées aux « autres tâches professionnelles » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation.

IL EST URGENT D'ABAISSE LE TEMPS DE TRAVAIL !





EFFECTIFS PAR CLASSE LA FRANCE EN TÊTE...



Source : OCDE 2014

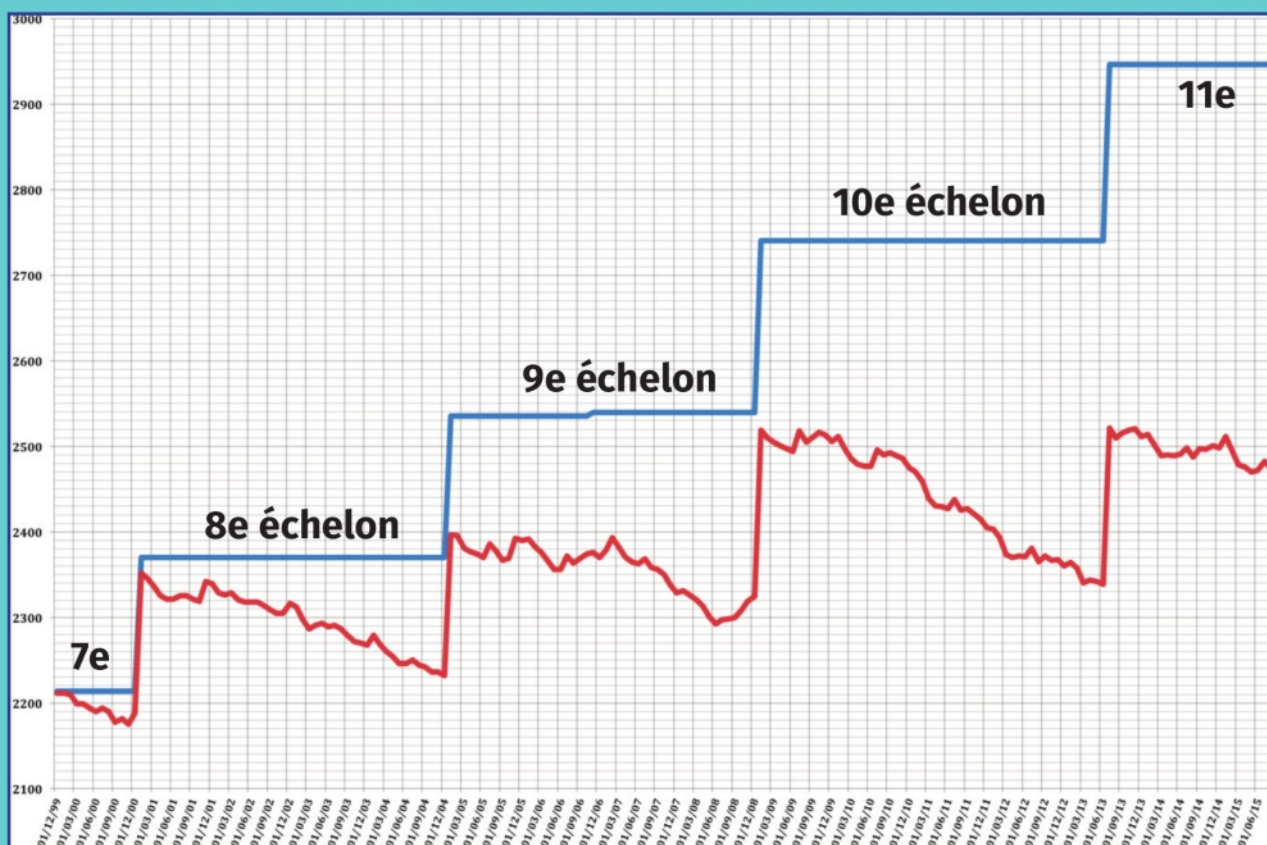
Comparée à quelques pays européens similaires, la France a un nombre moyen d'élèves par classe élevé, supérieur de 1,8 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,6 par rapport à l'Italie. Seul le Royaume-Uni, au système éducatif des plus inégalitaires, se trouve au dessus.

**37 000 POSTES À CRÉER
POUR REVENIR DANS LA MOYENNE**





SALAIRE ESPÉRÉ ET SALAIRE RÉEL



Source : INSEE 2015

En bleu, le salaire d'une carrière de PE au choix.
En rouge, la même carrière impactée par l'inflation
et l'augmentation des cotisations retraites.

UNE DIFFÉRENCE SAISSANTE !

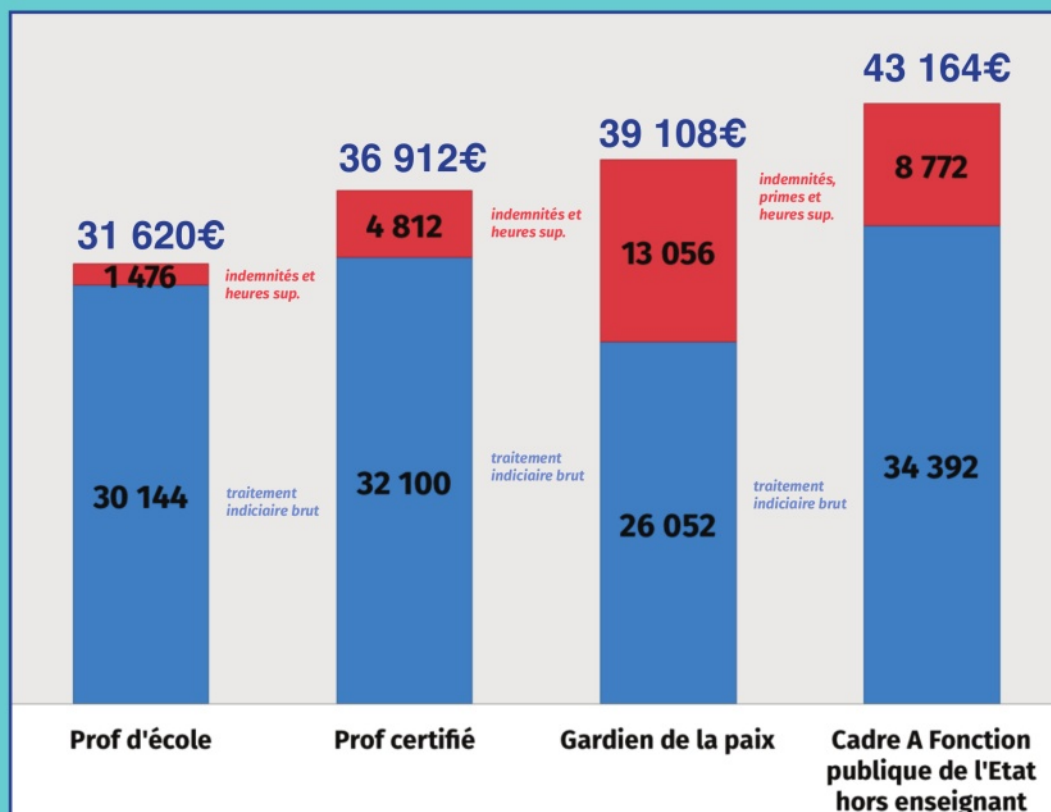
Depuis 15 ans, nos carrières reculent à l'image d'un escalator
qui descend mécaniquement sous le poids de l'inflation.

**40 000€ DE PERTES
CUMULÉES DEPUIS 2000**





INÉGALITÉS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Source : DGAFP 2014

Entre les PE et les certifiés, pourtant sur la même grille, les différences de traitement s'expliquent pour 1/3 par les indemnités, 1/3 par les heures supplémentaires et 1/3 lié aux carrières (ex-instits devenus PE, âge de départ en retraite et accès à la hors-classe).

Dans la fonction publique d'Etat, la part des primes et indemnités dans les rémunérations atteint 20%.

Des catégories B, comme les gardiens de la paix, peuvent ainsi dépasser le niveau des enseignants. Pour autant leurs primes et indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

LES PROFS D'ÉCOLE EN QUEUE DE PELOTON



CAPD DU 23 NOVEMBRE 2015

Avancement des PE 2015/2016

TOUS LES RÉSULTATS SUR :

<http://e-promotions.snuipp.fr/08/les-resultats>

La C.A.P.D des promotions des professeurs des écoles s'est réunie le lundi 23 novembre 2015.

Les situations de 756 collègues promouvables ont été examinées sur près de 1800 collègues exerçant sur les Ardennes. Compte tenu du ratio promus / promouvables décidé par le ministère, sur ces 756 collègues, seuls 454 ont pu bénéficier d'une promotion dont seulement 136 au rythme le plus rapide (grand choix).

214 collègues ont été promus au choix et 104 à l'ancienneté.

C.A.P.D. DU 23 NOVEMBRE 2015

Document relatif aux promotions des professeurs des écoles

du 01.09.2015 au 31.08.2016

• PROMOTIONS AU GRAND CHOIX

ECHELONS	PROMOUVABLES	30 %	PROMUS	RELIQUAT	Barème du dernier promu au barème strict
4 ^e au 5 ^e	23	6.90	6	0.90	40,50
5 ^e au 6 ^e	60	18	18 (12+6)	0	45,550
6 ^e au 7 ^e	56	16.8 0	16 (11+5)	0.80	52,500
7 ^e au 8 ^e	70	21	21 (14+7)	0	58,800
8 ^e au 9 ^e	100	30	30 (20+10)	0	66,000
9 ^e au 10 ^e	80	24	24 (16+8)	0	83,553
10 ^e au 11 ^e	53	15.9 0	15 (10+5)	0.90	92,483
TOTAUX	442	132. 60	130	2.60	

• PROMOTIONS AU CHOIX

ECHELONS	PROMOUVABLES	5/7 ^e	PROMUS	RELIQUAT	Barème du dernier promu au barème strict
5 ^e au 6 ^e	55	39.2 9	39	0.29	43,272
6 ^e au 7 ^e	47	33.5 7	33	0.57	48,500
7 ^e au 8 ^e	57	40.7 1	40	0.71	55,000
8 ^e au 9 ^e	61	43.5 7	43	0.57	66,000
9 ^e au 10 ^e	55	39.2 9	39	0.29	73,833
10 ^e au 11 ^e	24	17.1 4	17	0.14	88,439
TOTAUX	299	213. 57	211	2.57	

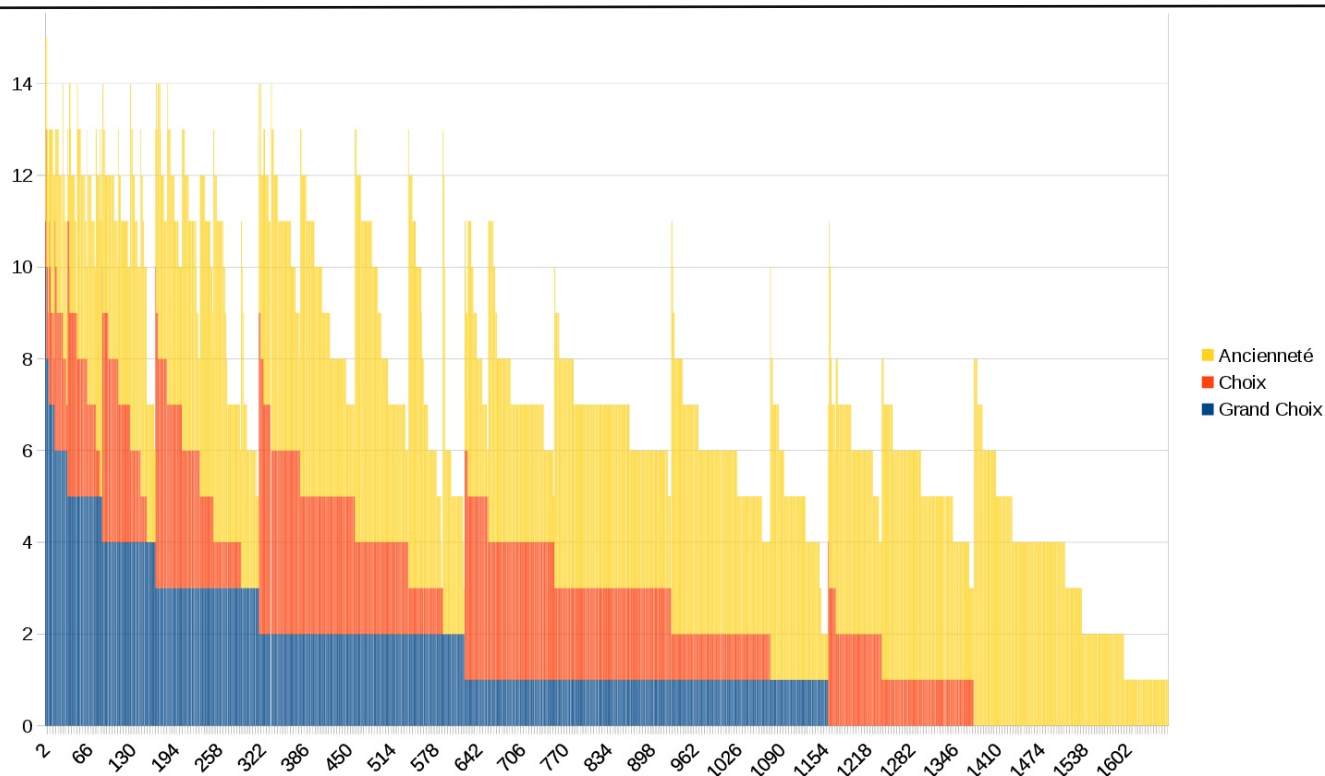
- 3 restes ont été attribués au Choix : 1 pour le passage au 7^{ème} échelon, 1 pour le passage au 8^{ème} échelon, le dernier pour le passage au 9^{ème} échelon.

- 3 restes ont été attribués au Grand Choix : 1 pour le passage au 10^e échelon d'un collègue retraitsable, 2 pour le passage du 10^{ème} au 11^{ème} échelon, au barème.



RÉPARTITION DES PROMOTIONS

Etats des promotions après la CAPD "avancement" 2014



Structure des promotions après la CAPD "avancement" 2014

ANALYSE

Le graphique présenté ci-dessus fait état de la distribution des promotions sur l'ensemble des PE du département, après la CAPD « avancement » de 2014, dernières données compilées disponibles telles qu'elles nous ont été transmises par l'administration pour la CAPD « avancement » de 2015. Un tri par ordre décroissant a été effectué sur les 3 séries de données.

Les collègues qui cumulent plus de 10 promotions sont les collègues qui ont eu une carrière d'instituteur avant l'intégration dans le corps des PE et/ou qui sont passés à la hors classe (dans laquelle les promotions se font automatiquement à l'ancienneté tous les 3 ans). Les promos dans la HC se font "à l'ancienneté" et donc certaines promos à l'ancienneté de collègues "très promus" doivent être des promos dans la HC.

Les collègues qui n'ont que 4 promos à l'ancienneté et moins sont tous les jeunes collègues car l'avancement est automatique à l'ancienneté jusqu'au 4^e échelon.

Sur 1661 PE dont l'avancement est synthétisé dans ce graphique :

- 1 a obtenu 10 promos au GC,
- 4 ont obtenu 8 promos au GC,
- 9 ont obtenu 7 promos au GC,
- 19 ont obtenu 6 promos au GC,
- 51 ont obtenu 5 promos au GC,
- 79 ont obtenu 4 promos au GC,
- 153 ont obtenu 3 promos au GC,
- 304 ont obtenu 2 promos au GC,
- 538 ont obtenu 1 promo au GC,
- 504 n'en ont pas obtenu dont 231 collègues dans les 4 premiers échelons (qui n'ont jamais été promouvables au GC), soient 271 collègues qui n'en ont pas obtenu mais qui ont été promouvables au moins une fois.

Sans mettre en rapport les promos avec l'AGS (nous n'en avons pas les possibilités statistiques), ce qui nous aurait donné un plus grand éclairage sur les carrières, ce graphique a néanmoins le mérite de montrer la concentration des promotions au grand choix et au choix sur un faible nombre de collègues.

VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2015-2016

48 rue Victor HUGO – 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	tél. : tél. port.:
Date de naissance :	Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
Choisissez : Instit., PE., PE. hors classe, PE. spécialisé, PEGC, Assistant d'éducation, Retraité, autre....	
Emploi :	
Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....	
Échelon au 1/09/2015 :	
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non Quotité : %	
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire	
Montant de la cotisation :	Caisse de solidarité (libre) :
Montant total à verser :	
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B.
Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption	
Sept.	Oct.
Nov.	Déc.
Janv.	Fév.
Mars	Avril
Mai	Juin
Juil.	Août

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2015 (avril-mai 2016).

☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :

Prof. des Ecoles	
échelon	cotisation
1 et 2	85 €
3	85 €
4	133 €
5	139 €
6	148 €
7	156 €
8	166 €
9	177 €
10	190 €
11	203 €
Hors- classe	
5	214 €
6	227 €
7	239 €

Instituteurs	
échelon	cotisation
7	129 €
8	136 €
9	143 €
10	150 €
11	163 €

Etudiants	
M1	35 €

AVS/AE/EVS	
	65 €

P.E.G.C.					
classe normale		Hors classe		classe except.	
échel.	cotis.	échel.	cotis.	échel.	cotis.
8	141 €	1	144 €	1	189 €
9	148 €	2	151 €	2	203 €
10	156 €	3	159 €	3	213 €
11	165 €	4	167 €	4	226 €
		5	189 €	5	238 €
		6	202 €		

Retraités	
pension < 1300 €	93 €
de 1300 à 1500 €	102 €
de 1500 à 1700 €	118 €
de 1700 à 1900 €	128 €
De 1900 à 2100 €	142 €
> à 2100 €	152 €

☐ Temps partiel
cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 94 €

MAJORATIONS
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
LM.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	7 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	11 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	14 €
Directeur adjoint SEGPA	17 €